Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 058-215800798-20260916-D145-DE

République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 16 septembre 2026 à 18 h

****

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 9 septembre 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, Mme DABET, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. TAUPENOT, M. GUENOT, Mme MEFTAH avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, M. BARIEZ et Mme FAULE.

Étaient absents : M. DAMAR et M. RIANT.

Secrétaire de séance : Madame Chrystèle DABET

****

D 2026-145 : SUBVENTION CFA DE MARZY

Vu la demande du CFA Bâtiment Bourgogne Franche-Comté de Marzy,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 septembre 2026,

Considérant que deux apprentis résidant de la commune sont scolarisés dans cet établissement,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante pour les établissements de formation professionnelle en alternance accueillant des jeunes domiciliés à Clamecy, à hauteur de 50 euros par apprenti :

  - Bâtiment CFA Bourgogne-Franche-Comté de Marzy : 100 €

Dépense inscrite à l'article 65 748

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,

MAIRIE DE CLAMECY (Nièvre)
Nicolas BOURDOUNE
Maire